

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT-SAENS A DEUIL-LA-BARRE

Direction Générale des Services

PA/

LISTE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU LYCEE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt-Sept Novembre, à 19 H 00.

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, légalement convoqué par courrier du 20 Novembre 2023 et, par affichage du 20 Novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Présidente.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des Assemblées afin d'assurer l'information rapide du public. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2022, et conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, l'obligation de tenue et d'affichage du compte-rendu des séances est remplacée par l'affichage en mairie et la publication sur le site internet de la commune d'une **liste des délibérations** examinées par l'Assemblée dans un délai d'une semaine à compter de la tenue de la séance.

Délibération 1	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 Avril 2023	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 2	Information du Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 3	Approbation de la Décision Modificative n°1	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 4	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 5	Modalités d'application, pour l'année 2024, de la délégation donnée à la Présidente en matière d'ouverture de ligne de trésorerie	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 6	Attribution de subventions pour l'année 2023	ADOPTÉE (Unanimité)

Publiée le 30/11/2023